



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 57 CC/17

Réunion du 15/11/2017

Membres : MM. LECOUR – BELORGEY – VALOT – DA SILVA - FAORO – BOUJON.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Préambule : la FMI est obligatoire pour TOUS LES CHAMPIONNATS

Procédure :

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

FMI NON REALISEE – JOURNEE DU 11 - 12 et 13 Novembre 2017

La commission

- prend note des constats d'échec signés par les clubs et les arbitres
- informe que les feuilles de match papier, des matchs ci-dessous, ont bien été reçues

Match 19708967 U15 ACCESS GEVREY – TALANT du 11/11/2017

La commission prend connaissance du constat d'échec des clubs de GEVREY, TALANT et de l'arbitre.

En raison d'un dysfonctionnement de la tablette, la commission homologue le résultat.

Match 19991054 U18 D2 – B JDF 21 2 - Ent USSE du 11/11/2017

La commission prend connaissance du constat d'échec des clubs de JDF 21 2 et Ent USSE.

La Commission rappelle que pour l'utilisation de la FMI, il n'y a pas besoin de connexion à internet, ni de WIFI au stade.

Amende 16€ en cas de récidive à JDF 21.

La commission homologue le résultat.

Match 19708498 D3 – C MARSANNAY 2 – REMILLY 2 du 12/11/2017

Mails de MARSANNAY et de l'Arbitre confirmant que la feuille de match a bien été effectuée sur la tablette et signalant un problème technique lors de la clôture de la FMI lors de la saisi du code arbitre.

La Commission, en attente de la réponse du service informatique de la FFF, met sa décision en délibéré.

Match 19926125 D4 – I CHENOVE 3 – VOUGEOT 2 du 12/11/2017

Le club de CHENOVE n'a pas pu transmettre la FMI suite à un problème technique lors de la transmission.

Le Secrétariat

- ayant procédé également à la transmission,

- et constatant que la transmission ne se fait pas.

La Commission, en attente de la réponse du service informatique de la FFF, met sa décision en délibéré.

Match 20029643 U15 à 8 FEM Ent SAULON CORCELLES – ASPTT DIJON du 11/11/2017

Vu le compte-rendu du service informatique.

La commission constate que la responsabilité d'échec de la procédure FMI incombe au club de ASPTT DIJON, au motif qu'aucun dirigeant n'est rattaché à l'équipe U15 à 8 Féminine pour la FMI.

Elle sanctionne le club ASPTT DIJON et demande au club de faire le nécessaire pour le prochain match.

Amende 36€ en cas de récidive à ASPTT DIJON.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat

Match 20029724 U18 à 8 FEM BEAUNE – IS/TILLE du 11/11/2017

Vu le compte-rendu du service informatique.

La commission constate que la responsabilité d'échec de la procédure FMI incombe au club de IS/TILLE, au motif qu'aucun dirigeant n'est rattaché à l'équipe U18 à 8 Féminine pour la FMI.

Elle sanctionne le club d'IS/TILLE et demande au club d'IS/TILLE de faire le nécessaire pour le prochain match.

Amende 36€ en cas de récidive à IS/TILLE.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat

Match 20025174 Championnat Féminin EF VILLAGES – DUC 3 du 13/11/2017

Vu le compte-rendu du service informatique.

La commission constate que la responsabilité d'échec de la procédure FMI incombe au club de EF VILLAGES, au motif qu'aucun dirigeant n'est rattaché à l'équipe SENIORS à 8 Féminine pour la FMI.

Elle sanctionne le club de EF VILLAGES et demande au club de EF VILLAGES de faire le nécessaire pour le prochain match.

Amende 36€ en cas de récidive à EF VILLAGES.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat

F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD 11 et 12 NOVEMBRE 2017

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Journée du 11/11/2017

Non transmission de la F.M.I : R.A.S

Journée du 12/11/2017

Retard transmission de la F.M.I :

As QUETIGNY (U15 D1) : 16€ en cas de récidive.

VITTEAUX(D4) : 16€ en cas de récidive.

SENIORS

FORFAITS

Match 19926034 D4 – F AISEREY IZEURE 2 – HAUTES COTES 2 du 12/11/2017

Forfait déclaré de HAUTES COTES.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 - 3 -1 pt à HAUTES COTES 2 pour en porter le bénéfice à AISEREY IZEURE 2.

S'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de HAUTES COTES 2 ne pourra pas accéder en phase Haute.

Amende 50 € à HAUTES COTES 2.

Match 19926063 D4 – G VINGEANNE 2 – MAGNY du 12/11/2017

Forfait non déclaré de MAGNY.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 - 3 -1 pt à MAGNY pour en porter le bénéfice à VINGEANNE FC 2.

Amende 100 € à MAGNY.

CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

Match 200126124 CCCO MERCEUIL – MAGNIEN du 10/12/2017

Suite au mail de MERCEUIL nous informant de l'indisponibilité du terrain de MERCEUIL et de l'accord écrit du club de MAGNIEN, le match est inversé.

Suite à la demande de ASPTT DIJON les matchs ci-dessous sont inversés

Aller : 19707846 IS/TILLE 2 – ASPTT 2 du 18/11/2017 à 18h à IS/TILLE.

Retour : 19707912 ASPTT 2 – IS/TILLE 2 du 13/05/2018.

Match 19708379 D3 B USCD 3 – DAIX 2 du 26/11/2017 se jouera le 25/11/2017 à 20h.

Match 19708741 D4 A MVF 4 – UCCF 3 du 26/11/2017 se jouera à 14h30.

Match 19708740 D4 A MVF 4 – BELAN du 19/11/2017 se jouera à 14h30.

Match 19926053 D4 G DAIX 3 – ENT ETEVAUX du 10/12/2017 se jouera à 12h (lever de coupe).

Match 19926098 D4 H ST APOLLINAIRE 4 – LONGCHAMP du 19/11/2017 à 17h.

COURRIERS

- De GENLIS : Pris note.
- De M. LECOURE : rapport de délégation IS/TILLE – GRESILLES FC. Pris note.

DELEGUES

Match 19707841 D1 GRESILLES FC – UCCF du 19/11/2017 M. BOUJON CLAUDE aux frais des GRESILLES.

Match 19707858 D1 ASPTT 2 – GRESILLES du 03/12/2017 M. BOUJON CLAUDE aux frais des GRESILLES.

Match 19707852 D1 AISEREY – GRESILLES du 26/11/2017 M. THIBERT JEROME aux frais des GRESILLES.

TERRAINS IMPRATICABLES DES 11 et 12 NOVEMBRE 2016

Comment déclarer un terrain impraticable :

- Appliquer scrupuleusement les directives Rappel de l'alinéa 2 de l'article 6.20.3.1.2

Le club déclarant un terrain impraticable doit :

Envoyer, IMPERATIVEMENT, un mail au club visiteur, arbitre et observateur

et

Aviser, OBLIGATOIREMENT, ces personnes par appel téléphonique.

Comment déclarer un terrain impraticable :

- Appliquer scrupuleusement les directives **Rappel de l'alinéa 2 de l'article 6.20.3.1.2**

2. Les clubs, dont une équipe senior aura deux matches de retard sur le calendrier en cours ou auront annulé deux rencontres d'une même équipe sur leurs terrains, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District).

Ce terrain de remplacement pourra être un terrain de même niveau, à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

Dans le cas où cette obligation ne serait pas respectée le club pourra avoir match perdu.

Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 12 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés.

Match n°	RENCONTRES	Remis au
19707971	Seniors Departemental 2 Poule A Marey 1 - E.S.V.O 1	Remis au 18/02/2018
19708232	Seniors Departemental 3 Poule A F.C.A.B 1 - Crepand 1	Remis au 18/02/2018
19708234	Seniors Departemental 3 Poule A St Remy 2 - Touillon 1	A rejouer au 10/12/2017
19708235	Seniors Departemental 3 A Val De Norge Fc 2 - E.F. Villages 2	A rejouer au 10/12/2017
19708632	Seniors Departemental 3 Poule D Merceuil 1 - Chevigny St Sr 3	A rejouer au 18/02/2018
19925915	Seniors Departemental 4 Poule B Montbard Venarey 3 - Precy 1	Remis au 10/12/2017
19925943	Seniors Departemental 4 Poule C Marey 2 - Ent.F. Villages 3	A rejouer au 10/12/2017
19925945	Seniors Departemental 4 Poule C F.C.A.B 2 - Til Chatel 2	A rejouer au 10/12/2017
19926003	Seniors Departemental 4 Poule E Plombieres 3 - Afrique F.D. 1	Remis au 10/12/2017
19926064	Seniors Departemental 4 / Poule G Daix 3 - Bressey Spartak 2	A rejouer au 18/02/2018
19926065	Seniors Departemental 4 Poule G Ent Etevaux 1 - Mirebellois Pont/Lam 2	Remis au 18/02/2018
19708737	Seniors Departemental 4 Poule A Montbard Venarey 4 - Montigny/Aube	Remis au 10/12/2017
19708736	Seniors Departemental 4 Poule A Belan – Usse 3	Remis au 18/02/2018

JEUNES

MATCHS REMIS

Match 19990944 U18 D2 A ENT FAUVERNEY 2 – JSIF 3 du 24/09/2017 se jouera le 18/03/2018.

Match 19990954 U18 D2 A ENT FAUVERNEY 2 – ENT AUXONNE du 15/10/2017 se jouera le 08/04/2018.

Match 19991050 U18 D2 B ENT VITTEAUX – TILLES FC 2 du 5/11/2017 se jouera le 18/03/2018.

Match 20014550 U15 D2 C ST JEAN – MEURSAULT du 18/11/2017 se jouera le 24/02/2018.

Match 20014487 U15 D2 GRESILLES FC – Ent SAULON CORCELLES du 23/09/2017 se jouera le 24/02/2018.

Match 19708958 U15 ACCESS USSE 1 – JSIF 1 du 18/11/2017 se jouera le 10/02/2018.

CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 19708788 U18 ACCESS ST APOLLINNAIRE – CHEVIGNY ST SR du 26/11/2017 se jouera le 19/11/2017

Match 19924637 U18 D1 A Ent FCCL – UCCF du 26/11/2017 se jouera le 25/11/2017 à 16h.

Match 20015859 U13 N1 A LONGVIC – QUETIGNY du 18/11/2017 se jouera le 22/11/2017 à 14h30.

Match 20016183 U13 N2 D MARSANNAY 2 – CHENOVE du 18/11/2017 se jouera à 10h30.

Match 20016237 U13 N2 F Ent UCCF 3 – JSIF 2 se jouera le 18/11/2017 à 15h.

Match 20016238 U13 N2 F VNFC – TILLE 2 se jouera le 18/11/2017 à 14h30.

Match 20016242 U13 N2 F USCD 4 – Ent UCCF 3 se jouera le 25/11/2017 à 11h.

Match 19708797 U18 Access GEVREY – TILLES FC du 10/12/2017 se jouera le 09/12/2017 à 14h30

Match 19708793 U18 ACCESS ST APOLLINAIRE – GEVREY du 03/12/2017 se jouera le 02/12/2017 à 16h00

Match 20016155 U13 N2 – C ST JEAN DE LOSNE 2 – ASPTT DIJON 4 du 18/11/2017 se jouera le 09/12/2017 à 15h00

Match 20016248 U13 N 2 – F TILLES FC – JSIF 2 du 02/12/2017 se jouera à 11h00

Match 20016077 U13 N 2 – G ST APOLLINAIRE 2 – FAUVERNEY 2 du 02/12/2017 se jouera à 14h00

RAPPEL :

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est **impératif** que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus **soit 6 jours avant la date de la rencontre**. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement.

POINTAGE FEUILLE DE MATCH U13 et FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

RAPPEL

Les feuilles de matchs U13 et Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs. En cas de non envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.

Pointage plateaux des 30/9 - 7/10 - 14/10 - Mise à jour au 15 novembre 2017											
Suite au non retour, des feuilles manquantes, ou des explications, la commission des compétitions applique une amende de 15 €. (sauf pour les feuilles manquantes surlignées en orange)											
FEUILLES DE PRESENCE NON RECUES											
		U7			U9			U11			
		30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct	
ARGILLY ANTILLY	548150			à Argilly			à Argilly				
CCOF	552615									à Uccf	
CHATILLON COLOMBINE	553664		à Venarey						à Mvf	à Uccf	
CHEVIGNY ST SAUVEUR	521525							à Quetigny			
DAIX	538216									à Daix	
DFCO	547450			à Dfco				à Aiserey			
DIJON U.L.F.E.	528772	à Fontaine									
GEVREY	521167		à Chenôve								
MARSANNAY	524184		à Chenôve								
POUILLY EN AUXOIS	523635							à Ruffey	à Magnien		
ST APOLLINAIRE	525648	à Pontailier		à Selongey						à Selongey	
TART VARANGES	550838								à Quetigny		
TILLES FC	581367				à Pontailier		à Val de Norge			à Val de Norge	
USCD	506790		à Chenôve								
VOUGEOT	521727		à Beaune			à Longvic					
Nouvelles feuilles manquantes à partir du 15 novembre 2017											
FEUILLES DE BILAN NON RECUES											
		U7			U9			U11			Interclubs
		30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct	14-oct
ARGILLY ANTILLY	548150		x			x					
CHATILLON COLOMBINE	553664					x					
POUILLY EN AUXOIS	523635					x					à Pouilly
TILLES FC	581367							x			

Pointage plateaux du 11 novembre 2017

La commission des compétitions demande aux clubs d'envoyer les feuilles manquantes **avant le 22 novembre 2017.**

FEUILLES DE PRESENCE NON RECUES

		U7		U9		U11	
		11-nov		11-nov		11-nov	
MVF	553295	à Précý					
QUETIGNY	522263			à Is sur Tille		à Fontaine	
USCD	506790					à Dfco	
VOUGEOT	521727	à Gevrey					

FEUILLES DE BILAN NON RECUES

		U7		U9		U11	
		11-nov		11-nov		11-nov	
BRAZEY	520563	x					
MEURSAULT	511636			x			
MVF	553295					x	
QUETIGNY	522263					x	
RUFFEY	531711			x			
TALANT	520130	x					

CLUBS ABSENTS NON EXCUSES

		U7		U9		U11	
		11-nov		11-nov		11-nov	
ARGILLY	548150					à Ruffey	
BEAUNE	506750	à Gevrey					
FCAB	506864					à UCCF	
GRESILLES	548751					à Plombières	
NEUILLY SENNECEY	525831			à Bessey			
SELONGEY	516267			à CCOF			

Amende 15 € en cas de récidive

U15 FEMININES

Feuille de jonglages manquante

Match 20029639 U15 F IS SUR TILLE 2 – CHENOVE 1

Match 20029640 U15 F DFCO FEMININ 2 – BEAUNE 2

Match 20029642 U15 F ENT VILLERS 1 – IS SUR TILLE 1

Match 20029643 U15 F ENT SAULON CORCELLES 1 – ASPTT DIJON 1

FEMININES

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Voir rubrique FMI

CHANGEMENT DE DATE ET D'HORAIRE

Match 20025254 CRITERIUM FEM – A SEURRE 1 – Ent CHASSAGNE MONTRACHET 1 du 13/11/2017 se jouera le 11/12/2017

Match 20027067 CRITERIUM FEM – B REMILLY – BRAZEY du 13/11/2017 se jouera le 20/11/2017.

Match 20029727 U18 à 8 FEM IS/TILLE 1 – ENT SAULON CORCELLES du 18/11/2017 se jouera à 15h.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR

Le secrétaire de séance : P. FAORO